



S.M. d'Entretien et Rénovation des Berges du bassin versant des deux Séoune (Siren : 254701535)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Beauville
Arrondissement	Agen
Département	Lot-et-Garonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	22/06/1960
Date d'effet	22/06/1960

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Patrick ROUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Beauville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	47470 BEAUVILLE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	26 599
Densité moyenne	52,50

Périmètres

Nombre total de membres : 12

- Dont 11 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
47	Beauville (214700254)	573
47	Blaymont (214700304)	217
47	Castelculier (214700510)	2 408
47	Cauzac (214700627)	427
47	Dondas (214700825)	214
47	La Sauvetat-de-Savères (214702896)	561
47	Puymirol (214702177)	962
47	Saint-Martin-de-Beauville (214702557)	181
47	Saint-Maurin (214702607)	469
47	Saint-Pierre-de-Clairac (214702698)	918
47	Tayrac (214703050)	415

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
82	CC des Deux Rives (248200016)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Autres
- Autres
<i>Convention avec des collectivités ne faisant pas partie du syndicat : Par convention et dans les domaines qui relèvent des compétences du Syndicat, des actions pourront être menées pour le compte de collectivités extérieures. Dans ce cas, une convention avec le Syndicat et la collectivité qui le demandera déterminera les modalités de cette intervention ainsi que les conditions financières. Le conventionnement avec une Collectivité extérieure sera soumis à délibération du Comité Syndical.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)